

18.04.2005 - 10:12 Uhr

## **SWISSMEDIC: Une étape importante dans la mise en œuvre de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires**

(ots) - Swissmedic apporte son soutien aux milieux concernés pour les aider à appliquer concrètement la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Cette réglementation, qui est en vigueur depuis l'automne dernier, a des répercussions sur la vie quotidienne des exploitations agricoles. Pour clarifier les questions relatives à l'administration de médicaments vétérinaires dans l'alimentation animale, des représentants des autorités, des vétérinaires, des agriculteurs, de l'industrie de l'alimentation animale et des fabricants d'installations d'alimentation du bétail se sont réunis à Ruswil (LU).

Les exigences applicables aux installations permettant la fabrication et l'administration d'aliments médicamenteux dans les exploitations agricoles étaient au centre de l'atelier de travail qui a eu lieu à la mi-avril. Cette rencontre visait à évaluer de manière approfondie certains types d'installation et à mettre en lumière éventuels points critiques. Soutenue par Swissmedic, elle était organisée par le groupe de coordination en charge des formations dispensées aux « responsables techniques ». Obligatoirement titulaires d'un diplôme universitaire en médecine vétérinaire ou en pharmacie, ceux-ci veillent au bon usage des médicaments vétérinaires. Dans la pratique, il conviendra de vérifier en particulier que les installations sont minutieusement nettoyées, de manière à éviter la présence de tout résidu médicamenteux dans l'alimentation animale.

Les conclusions auxquelles a abouti cet atelier de travail seront prises en compte lors de l'élaboration d'un guide consacré aux installations des exploitations agricoles. Ce document sera rédigé à l'intention des offices vétérinaires cantonaux, auxquels incombe le contrôle des exploitations agricoles. Mais il sera également mis à la disposition des responsables techniques, qui pourront s'y référer pour rédiger des instructions destinées à une exploitation en particulier. Enfin, ce guide sera complété par des instructions et des listes de contrôle types, qui s'appliqueront aux types d'installation les plus courantes.

Les nouvelles dispositions juridiques de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires ont pour but de garantir l'approvisionnement en médicaments vétérinaires sûrs et efficaces, de réduire la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale et, par là même, de prévenir l'apparition de résistances.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :  
Dr Roland Zwahlen, chef de la division Médicaments vétérinaires,  
tél. : 031 322 02 20